

Projets académiques innovants en prévention des risques professionnels

Vous êtes enseignant et vous souhaitez encadrer un projet avec vos élèves sur la Santé et la Sécurité au travail, le projet académique innovant est la solution pour intégrer la prévention des risques professionnels dès la formation initiale.



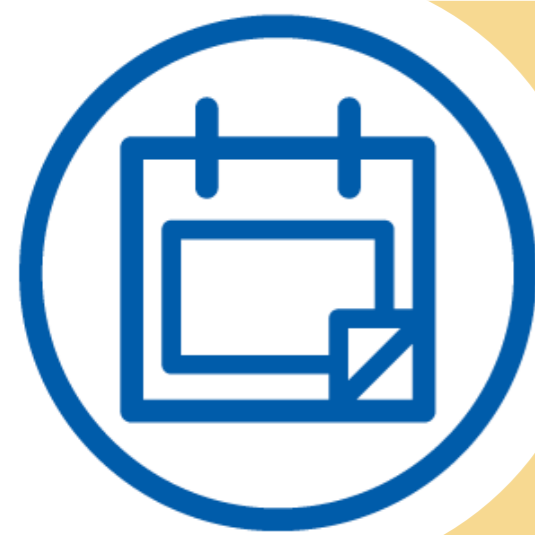
Les moins de 25 ans ayant été formés à la prévention des risques professionnels ont 2 fois moins d'Accident du Travail (étude INRS 2018).

Pourquoi un projet académique innovant ?



- Financement par la Carsat Bourgogne-Franche-Comté de l'ordre de 30 000 € par académie et par an,
- Projets en autonomie avec grande liberté de réalisation,
- Renforcement des compétences des élèves en prévention des risques professionnels, travail en équipe avec vos élèves, avec d'autres enseignants, en externe...
- Effets durables des projets et développement d'une culture de prévention.

Le projet pédagogique innovant doit réunir 3 conditions :



- C'est un projet (un ou des livrables, une équipe, une durée, un budget),
- Les élèves participent à l'élaboration du ou des livrable(s). Ils acquièrent des compétences en Santé et Sécurité au Travail,
- Le projet doit présenter un caractère original ou une évolution notable voire une rupture par rapport à la situation initiale en S&ST.

Quelques exemples :

- Challenge prévention
- Achat de matériel de prévention (y compris outils numériques)
- Création de jeux (escape game, jeux de société, ...)
- Intervenants externes (ergonomes, comédiens, formateurs, ...)

Comment faire ?



Fiche projet et devis à retourner à votre rectorat avant le 15/03 de chaque année pour validation par la commission Rectorat / Carsat.

>> Retrouvez tous les documents et informations utiles en cliquant sur le QR Code de votre académie ou en contactant :

Académie de Besançon
ce.i.en.eteg@ac-besancon.fr
03 81 65 74 51



Académie de Dijon
marion.mazeron@ac-dijon.fr

